

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles(PADG)

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt / PADG/MPeMi/2018

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce montant pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'étude environnementale.
2. Les objectifs spécifiques de la présente consultation est de recruter pour le compte du Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG) **un Consultant (firme) pour l'Analyse du Rapport Etudes d'Impact Environnementale du Projet Ahmeyim/Guemebeul pour la production de gaz offshore en Mauritanie.** Cette mission est axée sur ce qui suit :
 - analyse critique du rapport de l'Etude d'Impact Environnementale (EIE) du Projet ;
 - Présentation d'une proposition pratique pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet Ahmeyim/Guemebeul y compris un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux concernés par la surveillance, l'inspection et le contrôle environnemental des installations pétrolières et gazières offshore.
3. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous:

a. Expérience dans le domaine d'Etude d'Impact Environnementale (EIE) en général	40 points
b. Expérience dans le domaine d'Etude d'Impact Environnementale (EIE) de projets d'installations pétrolières et gazières offshore	60 points
Total	100 points

4. Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualification des consultant (SQC), telle que décrite dans la réglementation de passation des marchés de la Banque Mondiale de juillet 2016.
5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « règles de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissements (FPI), fournitures, travaux, services autres que services de consultants et services de consultants » [Juillet 2016, Banque Mondiale], relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables. La Banque exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n'aient pas de conflit d'intérêt.

R

6. Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la Commission Interne des marchés du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, et auprès du Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de Renforcement des Capacités institutionnelles, Nouakchott, Mauritanie, Tél : 46 32 61 76
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées (**sous pli fermé**) auprès du chargé du secrétariat de la CIM du MPEMi , en deux exemplaires (un (1) original marqué comme tel et une (1) copie) à la CIMAC ou par courriel à l'adresse e-mail : padg.mpem@gmail.com
8. La date et heure limite de remise des manifestations d'intérêt sont les suivantes : le 07/11/2018 à 11 H 00 heure locale. Avec la mention: «*A Monsieur le Président de la Commission Interne des marchés du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines, Pli à ne pas ouvrir qu'en séance de la commission* ».
9. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :
 - Une lettre de manifestation d'Intérêt adressée au Président de la CIMAC ;
 - Un tableau présentant les références générales et spécifiques du Consultant ;
 - Des copies des attestations fournies par les bénéficiaires des missions citées dans le tableau précité.Pour chaque mission, ledit tableau doit préciser :
 - Le bénéficiaire de la mission ;
 - La période de réalisation de la mission ;
 - Une présentation sommaire de la mission.

Seules les missions attestées seront prises en compte lors de l'Evaluation des Manifestation d'Intérêt.

10. Les plis seront ouverts, en séance publique, par la Commission Interne des Marchés du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 07/11/2018 à 13 h 00.

Le Coordonnateur par intérim

19

Chekh Mohamed El Hafedh Tolba